

Retenue des fonds déposés dans un compte

Périodes de retenue normales

Conformément à notre politique interne, nous pouvons retenir les fonds déposés. Pendant la période de retenue, vous n'avez pas accès à cet argent.

En vertu de notre politique, voici les périodes maximales de retenue des fonds déposés par chèque (à l'exception d'une prolongation de la période de retenue pour l'une des raisons énoncées plus loin) :

Chèques de 100 \$ et moins

Les fonds sont disponibles sur-le-champ.

Chèques de 1 500 \$ et moins

La première tranche de 100 \$ est disponible immédiatement et le montant résiduel est retenu pendant quatre jours ouvrables à compter.

Chèques de plus de 1 500 \$

La première tranche de 100 \$ est disponible immédiatement et le montant résiduel est retenu pendant sept jours ouvrables à compter.

Les virements électroniques peuvent faire l'objet d'un délai de blocage de sept jours ouvrables, sauf si ce délai est prolongé pour l'une des raisons indiquées ci-dessous. Pour ce type de dépôt, le délai de blocage commence le lendemain de la réception des fonds.

Prolongation de la période de retenue

Dans des circonstances exceptionnelles, il arrive que nous prolongions la période de retenue, par exemple dans les cas suivants :

- (i) Lorsque nous devons effectuer une enquête pour vérifier la validité d'un chèque ou d'un autre instrument – si le chèque ou l'effet est endommagé par exemple.
- (ii) Si nous avons des motifs raisonnables de croire qu'un dépôt est fait à des fins frauduleuses ou illégales relativement à votre compte.
- (iii) Lorsque le compte est ouvert depuis moins de 90 jours.
- (iv) Lorsque le chèque a été endossé plus d'une fois.
- (v) Lorsque le chèque est déposé six mois ou plus après la date qui y est inscrite.

Dépôts internationaux

On n'accepte pas les dépôts par chèque, les transferts électroniques de fonds et les autres effets tirés sur une succursale d'une institution financière située à l'extérieur du Canada.

Intérêt

Les intérêts sont calculés à compter de la date de dépôt des fonds sur votre compte, quelle que soit la durée de blocage. Aucun intérêt n'est versé en cas d'échec du virement.